



INTERPELLATION

du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant la facturation au CHCVs et au SZO: procédé et conséquences (16.09.2011) 1.190

Le 11 août 2011, l'Hôpital du Valais a cru devoir prendre les devants en communiquant publiquement sa position au sujet d'un rapport de l'Inspection des finances (ICF) du 20 juillet 2011 qui met en cause des pratiques discutables, pour ne pas dire illégales du CHCVs et du SZO dans la facturation du produit de contraste Ultravist et des médicaments de l'oncologie.

Un tel procédé, de même que le fond de ce rapport soulèvent diverses questions que nous posons au Conseil d'Etat:

1. Le Conseil d'Etat a-t-il été informé de cette communication préalablement au communiqué du 11 août 2011 et si oui, quand et de quelle manière?
2. A défaut du collège gouvernemental in corpore, le Chef du DFIS, respectivement le Médecin cantonal et Chef du Service de la santé publique l'ont-ils été et si oui, quand et de quelle manière?
3. Le cas échéant, estime-t-il normal, de la part d'un établissement certes autonome, mais de droit public dont il nomme le conseil d'administration, de le placer ainsi devant le fait accompli?
4. Sait-il que ce rapport, de fait, est connu en dehors du cercle de ses destinataires et si oui, combien de temps encore va-t-il attendre avant d'autoriser l'ICF à le communiquer aux membres du Grand Conseil, voire à d'autres tiers intéressés?
5. Mis à part le courrier du 23 août 2011 par lequel l'UDC du Valais romand a saisi le Procureur général de cette affaire, le rapport de l'ICF du 20 juillet 2011 a-t-il donné lieu à l'ouverture de procédures administratives ou pénales et si oui, lesquelles et où ces procédures en sont-elles?
6. Le Conseil d'Etat estime-t-il que ce rapport contient des éléments susceptibles de relever du droit pénal et si oui, lesquels a-t-il donné, respectivement compte-t-il donner à ce rapport sous cet angle?
7. Quelles conséquences a-t-il tiré ou entend-il tirer de ce rapport?
8. Quelles mesures compte-t-il prendre à l'encontre des responsables des dysfonctionnements mis en lumière par ce rapport et dans quel délai?)?

Sion, le 16 septembre 2011
(09h00)

Groupe UDC, par
Jean-Luc Addor, député